



MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP 2S

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 24 MOIS

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

100%

Taux de satisfaction
(satisfait ou très satisfait)

100%

Taux de réussite

Qualification des intervenants

- Formateur de formateurs PRAP 2S
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

Public : Salariés dont l'entreprise est engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels

Prérequis : Aucun

Durée : 14 heures – 2 journées

Effectif : 10 stagiaires maximum

Maintien et actualisation des compétences est requis à 24 mois

CONTENU

Réactiver la démarche de prévention dans l'entreprise

Réactiver la compréhension de la prévention des risques professionnels

La réglementation de la prévention des risques. Actualités

Les enjeux de la prévention des risques professionnels et les résultats observés dans l'entreprise

Actualités du dispositif PRAP

Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

Retours d'expériences individuelles et collectives

Maintien et Actualisation des compétences en lien avec l'évolution du dispositif PRAP

Les limites du corps humain

Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS

Identifier les composantes d'une situation de travail

Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles

Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle

Proposer des pistes d'amélioration

La communication de mon analyse

Améliorer la pratique d'accompagnement à la mobilité (ALM)

Évaluer la situation d'accompagnement à la mobilité (les capacités, l'environnement...)

Séquencer les déplacements naturels

Choisir et utiliser les aides techniques. Point sur d'éventuelles nouvelles aides techniques à disposition

Appliquer les principes de prévention

EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S à l'issue de la formation sous réserve de réussite aux épreuves certificatives et de présence à l'ensemble de la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie active favorisant une animation ludique et participative
- Formation en alternance
- Formation centrée sur la pratique professionnelle
- Analyse et amélioration des pratiques

MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Tenue adaptée aux mises en pratique
- Matériel de prise de notes

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

SAS CLEF / ERGO53

2 rue Sainte-Trêche 53240 St-Jean-sur-Mayenne

contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53